

### RAPPORT DE LA DIRECTION

Les états financiers du Fonds québécois de la recherche sur la nature et les technologies (Fonds) ont été dressés par la direction qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de méthodes comptables appropriées et qui respectent les normes comptables canadiennes pour le secteur public. Les autres renseignements financiers contenus dans le rapport annuel d'activités concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles comptables internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

Le Fonds reconnaît qu'il est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui le régissent.

Le conseil d'administration surveille la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière et il approuve les états financiers. Il est assisté dans ses responsabilités par le comité de vérification dont certains membres ne font pas partie de la direction. Ce comité rencontre la direction et le Vérificateur général du Québec, examine les états financiers et en recommande l'approbation au conseil d'administration.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à l'audit des états financiers du Fonds, conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, et son rapport de l'auditeur indépendant expose la nature et l'étendue de cet audit et l'expression de son opinion. Le Vérificateur général du Québec peut, sans aucune restriction, rencontrer le comité de vérification pour discuter de tout élément qui concerne son audit.

  
Pierre Prémont  
Président-directeur général

  
Annie Baron, CMA  
Directrice des ressources financières et matérielles

Québec, le 9 juin 2011

## RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

À l'Assemblée nationale

### RAPPORT SUR LES ÉTATS FINANCIERS

J'ai effectué l'audit des états financiers ci-joints du Fonds québécois de la recherche sur la nature et les technologies, qui comprennent le bilan au 31 mars 2011, l'état des résultats et l'excédent cumulé et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes complémentaires.

#### Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

#### Responsabilité de l'auditeur

Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de mon audit. J'ai effectué mon audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que je me conforme aux règles de déontologie et que je planifie et réalise l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

J'estime que les éléments probants que j'ai obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion d'audit.

### Opinion

À mon avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Fonds québécois de la recherche sur la nature et les technologies au 31 mars 2011, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.»

### RAPPORT RELATIF À D'AUTRES OBLIGATIONS LÉGALES ET RÉGLEMENTAIRES

Conformément aux exigences de la *Loi sur le vérificateur général* (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces normes ont été appliquées de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,



Renaud Lachance, FCA auditeur

Québec, le 9 juin 2011

## RÉSULTATS ET EXCÉDENT CUMULÉ DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2011

	2011	2010
SUBVENTIONS DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC ET D'AUTRES ORGANISMES (note 3)	54 616 618 \$	52 578 291 \$
INTÉRÊTS ET AUTRES PRODUITS	875 733	1 346 929
	<b>55 492 351</b>	<b>53 925 220</b>
SUBVENTIONS ET BOURSES ACCORDÉES		
• Subventions à la recherche	35 819 768	33 281 189
• Bourses	17 304 188	17 320 344
	<b>53 123 956</b>	<b>50 601 533</b>
	<b>2 368 395</b>	<b>3 323 687</b>
FRAIS DE FONCTIONNEMENT (note 4)	4 178 623	4 659 962
EXCÉDENT DES CHARGES SUR LES PRODUITS	(1 810 228)	(1 336 275)
EXCÉDENT CUMULÉ AU DÉBUT	6 161 199	7 497 474
<b>EXCÉDENT CUMULÉ À LA FIN (note 5)</b>	<b>4 350 971 \$</b>	<b>6 161 199 \$</b>

## BILAN AU 31 MARS 2011

	2011	2010
<b>ACTIF</b>		
À court terme		
Trésorerie	32 913 987 \$	37 372 232 \$
Placements temporaires, taux variant de 0,70% à 1,20%, échéant de avril 2011 à avril 2012	2 400 000	-
Intérêts courus	31 940	9 135
Subventions à recevoir et autres créances (note 6)	2 340 504	922 747
Frais payés d'avance	44 482	47 713
	<b>37 730 913</b>	<b>38 351 827</b>
Sommes détenues pour le compte d'organismes subventionnaires (note 7)	8 924	8 919
Immobilisations corporelles (note 8)	588 630	555 096
	<b>38 328 467 \$</b>	<b>38 915 842 \$</b>
<b>PASSIF</b>		
À court terme		
Charges à payer et frais courus (note 10)	442 355 \$	811 515 \$
Subventions d'organismes reportées	10 366 356	9 716 976
Subventions du gouvernement du Québec reportées	23 159 869	22 217 236
	33 968 580	32 745 727
Sommes à verser pour le compte d'organismes subventionnaires (note 7)	8 916	8 916
	<b>33 977 496</b>	<b>32 754 643</b>
<b>EXCÉDENT CUMULÉ (note 5)</b>	<b>4 350 971</b>	<b>6 161 199</b>
	<b>38 328 467 \$</b>	<b>38 915 842 \$</b>

### Engagements (note 11)

Pour le conseil d'administration :

  
Pierre Prémont

  
Jacques A. de Guise

## FLUX DE TRÉSORERIE DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2011

	2011	2010
<b>ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT</b>		
Excédent des charges sur les produits	(1 810 228) \$	(1 336 275) \$
<b>Éléments sans incidence sur la trésorerie</b>		
Amortissement des immobilisations corporelles	263 847	280 987
	(1 546 381)	(1 055 288)
<b>Variation des éléments hors trésorerie</b>		
Intérêts courus	(22 805)	252 309
Subventions à recevoir et autres créances	(1 417 757)	(29 725)
Frais payés d'avance	3 231	72 169
Sommes détenues pour le compte d'organismes subventionnaires (note 7)	(5)	554 749
Charges à payer et frais courus (note 10)	(343 875)	391 112
Subventions d'organismes reportées	649 380	4 076 166
Subventions du gouvernement du Québec reportées	942 633	9 434 177
Sommes à verser pour le compte d'organismes subventionnaires (note 7)	(0)	(554 731)
	<b>(189 198)</b>	<b>14 196 226</b>
<b>Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement</b>	<b>(1 735 579)</b>	<b>13 140 938</b>
<b>ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT</b>		
Acquisition des placements	(12 400 000)	
Disposition des placements	10 000 000	24 012 022
Acquisitions d'immobilisations corporelles	(322 666)	(513 292)
<b>Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement</b>	<b>(2 722 666)</b>	<b>23 498 730</b>
<b>(DIMINUTION) AUGMENTATION DE LA TRÉSORERIE</b>	<b>(4 458 245)</b>	<b>36 639 668</b>
<b>TRÉSORERIE AU DÉBUT DE L'EXERCICE</b>	<b>37 372 232</b>	<b>732 564</b>
<b>TRÉSORERIE À LA FIN DE L'EXERCICE</b>	<b>32 913 987 \$</b>	<b>37 372 232 \$</b>

## NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2011

### 1. CONSTITUTION ET FONCTIONS

Le Fonds québécois de la recherche sur la nature et les technologies (Fonds) est constitué par la Loi sur le ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation (L.R.Q., chapitre M-30.01). Le Fonds a pour fonctions de promouvoir et d'aider financièrement : la recherche et la diffusion des connaissances dans les domaines des sciences naturelles, des sciences mathématiques et du génie; la formation de chercheurs par l'attribution de bourses d'excellence aux étudiants des 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> cycles universitaires et aux personnes qui effectuent des recherches postdoctorales ainsi que par l'attribution de bourses de perfectionnement aux personnes qui désirent réintégrer les circuits de la recherche et l'attribution de subventions pour des dégagements de tâche d'enseignement pour les professeurs de l'enseignement collégial engagés dans des activités de recherche.

De plus, le Fonds gère des programmes de bourses pour les étudiants des 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> cycles universitaires et des programmes de subventions. Il établit tout partenariat nécessaire, notamment avec les universités, les collèges, l'industrie, les ministères et les organismes publics et privés concernés.

En vertu de l'article 48 de la Loi ci-haut mentionnée, le Fonds québécois de la recherche sur la nature et les technologies est mandataire du gouvernement du Québec. Il est donc exempté d'impôt au fédéral et au provincial.

### 2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Aux fins de la préparation de ses états financiers, le Fonds utilise prioritairement le Manuel de l'Institut canadien des comptables agréés (ICCA) pour le secteur public. L'utilisation de toute autre source de principes comptables généralement reconnus doit être cohérente avec ce dernier. La préparation des états financiers du Fonds conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public exige que la direction ait recours à des estimations et à des hypothèses. Ces dernières ont une incidence à l'égard de la comptabilisation des actifs et des passifs, de la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que de la comptabilisation des produits et des charges au cours de la période visée par les états financiers. Les résultats réels peuvent différer des meilleures prévisions faites par la direction.

#### SUBVENTIONS DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC ET D'AUTRES ORGANISMES

Les subventions affectées sont comptabilisées à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les subventions non affectées sont comptabilisées à titre de produits lorsqu'elles sont reçues ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

#### SUBVENTIONS ET BOURSES ACCORDÉES

Les subventions et bourses sont comptabilisées lorsqu'elles sont autorisées et que les bénéficiaires ont satisfait aux critères d'admissibilité. Les annulations ou les remboursements de subventions et bourses accordées sont inscrits dans l'exercice au cours duquel elles sont annulées ou remboursées.

#### PRODUITS DE PLACEMENT ET PLACEMENTS TEMPORAIRES

Les produits d'intérêts sont comptabilisés d'après le nombre de jours de détention du placement au cours de l'exercice. Les placements temporaires, composés de billets à escompte, sont comptabilisés au moindre du coût et de la valeur de marché.

#### AUTRES PRODUITS

Les autres produits sont comptabilisés au moment où les services ont été rendus aux clients, lorsque le prix de vente est déterminé ou déterminable.

#### TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

La politique du Fonds consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie les soldes bancaires et les placements facilement convertibles à court terme en un montant connu de trésorerie dont la valeur ne risque pas de changer de façon significative.

## IMMOBILISATIONS COPORELLES

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût et sont amorties sur leur durée de vie utile prévue selon la méthode de l'amortissement linéaire et les durées suivantes :

	Durées
Mobilier de bureau et équipement	5 ans
Équipement informatique	3 ans
Améliorations locatives	5 ans
Développement informatique	5 ans

## DÉPRÉCIATION D'ACTIFS À LONG TERME

Lorsque la conjoncture indique qu'une immobilisation corporelle ne contribue plus à la capacité du Fonds de fournir des biens et des services, ou que la valeur des avantages économiques futurs qui se rattachent à l'immobilisation corporelle est inférieure à sa valeur comptable nette, le coût de l'immobilisation corporelle est réduit pour refléter sa baisse de valeur. Les moins-values nettes sur immobilisations corporelles sont passées en charges dans l'état des résultats. Aux 31 mars 2011 et 2010, aucune moins-value n'a été comptabilisée.

## RÉGIME D'AVANTAGES SOCIAUX

Le Fonds offre à ses employés un régime de retraite à cotisations déterminées. Les contributions sont effectuées par le Fonds et les participants au régime. L'employeur et l'employé contribuent à une part égale correspondant à 5 % du salaire chacun. Chaque employé gère individuellement ses choix de placement.

## 3. SUBVENTIONS DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC ET D'AUTRES ORGANISMES

	2011	2010
Ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation *	46 252 154 \$	45 784 654 \$
Partenaires des Projets de recherche orientée	5 347 843	3 977 728
Autres	3 016 621	2 815 909
	<b>54 616 618 \$</b>	<b>52 578 291 \$</b>

## 4. FRAIS DE FONCTIONNEMENT

	2011	2010
<b>TRAITEMENTS</b>		
Rémunération	2 758 110 \$	2 943 705 \$
Formation et perfectionnement	15 267	42 118
Cotisations professionnelles	3 152	2 758
	<b>2 776 529</b>	<b>2 988 581</b>
<b>SERVICES</b>		
Honoraires	<b>264 676</b>	<b>449 514</b>
<b>FRAIS D'OCCUPATION DES LOCAUX</b>		
Loyers à la Société immobilière du Québec*	329 984	252 759
Assurances	21 813	19 709
Entretien et réparations	86 277	100 457
Location	8 100	3 212
	<b>446 174</b>	<b>376 137</b>
<b>COMMUNICATIONS</b>		
	<b>49 715</b>	<b>69 173</b>
<b>TRANSPORT ET SÉJOUR</b>		
	<b>234 232</b>	<b>294 967</b>
<b>AUTRES FRAIS</b>		
Télécommunications	49 707	59 762
Reprographie	38 496	50 728
Frais d'envoi	26 926	39 849
Charges de bureau	24 762	46 176
Autres charges	3 559	4 088
	<b>143 450</b>	<b>200 603</b>
<b>AMORTISSEMENT DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>		
	<b>263 847</b>	<b>280 987</b>
	<b>4 178 623 \$</b>	<b>4 659 962 \$</b>

\* Apparenté sous contrôle commun

## 5. EXCÉDENT CUMULÉ

Le conseil d'administration du Fonds a réservé une partie de l'excédent cumulé pour l'attribution de bourses et de subventions incluant une somme pour honorer les engagements pris par le Fonds dans les protocoles des Projets de recherche orientée. Le Fonds ne peut utiliser ces montants grevés d'affectations d'origine interne à d'autres fins sans le consentement préalable du conseil d'administration. Ces affectations se détaillent comme suit:

	2011	2010
Subventions à la recherche et bourses	3 426 515 \$	5 344 440 \$
Non affecté	924 456	816 759
	<b>4 350 971 \$</b>	<b>6 161 199 \$</b>

## 6. SUBVENTIONS À RECEVOIR ET AUTRES CRÉANCES

	2011	2010
<b>Apparentés sous contrôle commun</b>		
Fonds québécois de la recherche sur la société et la culture	912 463 \$	149 319 \$
Ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation	-	224 050
Fonds de la recherche en santé du Québec	1 132	48 831
Fonds de la recherche Forestière Saguenay-Lac-Saint-Jean	292 544	-
Ministère des Ressources naturelles et de la Faune	311 666	-
Ministère des Relations internationales	143 646	95 000
Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec	619 000	-
Ministère de l'Éducation, des Loisirs et des Sports	-	263 526
<b>Institut de recherche en santé du Canada</b>	51 835	133 376
<b>Autres</b>	8 218	8 645
	<b>2 340 504 \$</b>	<b>922 747 \$</b>

## 7. SOMMES DÉTENUES POUR LE COMPTE D'ORGANISMES SUBVENTIONNAIRES

Le Fonds a conclu une entente avec Perspectives STS afin de prendre en charge certaines opérations relatives à l'attribution de leurs subventions à la recherche. Dans ce cas, le Fonds agit uniquement à titre d'intermédiaire en fournissant son expertise en la matière. À l'exclusion des frais de gestion versés au Fonds, ces opérations n'apparaissent pas dans les résultats du Fonds.

Les opérations des sommes à verser relatives à ces ententes se détaillent comme suit :

	Perspectives STS
<b>SOLDE AU DÉBUT</b>	<b>8 919 \$</b>
Augmentation	
Intérêts sur dépôts bancaires	75
	<b>8 994</b>
Diminution	
Transfert des intérêts au Fonds	70
<b>SOLDE À LA FIN</b>	<b>8 924 \$</b>
Intérêts reçus non transférés	(8)
<b>Sommes à verser pour le compte d'organismes subventionnaires</b>	<b>8 916 \$</b>

## 8. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	2011			2010
	Coût	Amortissement cumulé	Net	Net
Mobilier de bureau et équipement	285 501 \$	251 050 \$	34 451 \$	48 256 \$
Équipement informatique	1 256 959	1 200 608	56 351	87 070
Améliorations locatives	448 195	404 548	43 647	60 578
Développement informatique	2 178 159	1 723 978	454 181	359 192
	<b>4 168 814 \$</b>	<b>3 580 184 \$</b>	<b>588 630 \$</b>	<b>555 096 \$</b>

Au 31 mars 2011, le poste « Charges à payer et frais courus » n'inclut aucun montant (2010 - 25 285 \$) lié à l'acquisition d'immobilisations corporelles.

## 9. FACILITÉS DE CRÉDIT

Le Fonds dispose de facilités de crédit n'excédant pas un montant total en cours de 10 000 000 \$ auprès du Fonds de financement, et ce jusqu'au 31 mars 2012. Les montants prélevés portent intérêt au taux des acceptations bancaires à un mois majoré de 0,3 %. Aux 31 mars 2011 et 2010, les facilités de crédit étaient inutilisées.

## 10. CHARGES À PAYER ET FRAIS COURUS

	2011	2010
Fonds québécois de la recherche sur la société et la culture*	- \$	184 850 \$
Fonds de la recherche en santé du Québec*	-	213 714
Fournisseurs	67 887	74 787
Salaires et vacances à payer	374 468	338 164
	<b>442 355 \$</b>	<b>811 515 \$</b>

## 11. ENGAGEMENTS

Au 31 mars 2011, les engagements du Fonds sont de 38 689 421 \$ (2010 - 50 757 409 \$) à l'égard des subventions et de 15 070 120 \$ (2010 - 15 795 682 \$) à l'égard des bourses. L'octroi de ces subventions et de ces bourses est toutefois conditionnel aux crédits accordés par l'Assemblée nationale, à l'exception des sommes réservées dans l'excédent cumulé.

## 12. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées dans les états financiers et qui sont comptabilisées à la valeur d'échange, le Fonds est apparenté avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec tous les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. Le Fonds n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations ne sont pas toutes divulguées distinctement aux états financiers.

## 13. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS

### RÉGIME DE RETRAITE

Le régime supplémentaire de rentes pour les membres du personnel du Fonds est un régime de retraite à cotisations déterminées. Les obligations du Fonds envers ce régime se limitent à ses cotisations à titre d'employeur. Ce régime ne paiera pas de prestations au-delà des fonds disponibles.

Les cotisations du Fonds imputées aux résultats de l'exercice s'élèvent à 120 360 \$ (2010 - 112 688 \$) et représentent le coût des services courants.